

RÈGLE RELATIVE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

1.0 OBJECTIFS

La présente règle a pour but de préciser l'encadrement que souhaite se donner le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin pour son innovation pédagogique.

Dans le but de favoriser l'innovation au sein des services éducatifs, le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin entend :

- 1.1 Encourager la création et le développement de projets issus des établissements scolaires;
- 1.2 Promouvoir la mise en place de moyens d'enseignement nouveaux ou méconnus;
- 1.3 Favoriser la conception de matériel ou d'outil pédagogique utilisable en classe ou à l'école.

2.0 DÉFINITION ET ORIENTATION DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

2.1 Définition :

L'innovation pédagogique peut être une nouveauté proposée, un changement, une création, une transformation ou encore une invention dans les domaines de la pédagogie et de l'enseignement. Elle peut être en lien avec l'apprentissage, la motivation, l'accompagnement ou l'encadrement des élèves. L'innovation peut concerner l'ensemble des disciplines scolaires. Elle peut être initiée d'une volonté de travailler différemment afin de répondre efficacement et avec pertinence aux besoins ou aux difficultés des élèves.

2.2 L'innovation pédagogique peut se traduire par :

- La réalisation d'un projet donnant lieu à l'utilisation d'outils nouveaux;
- L'expérimentation conduisant au développement d'un outil plus élaboré;
- L'application ou l'implantation d'une activité ou d'un outil déjà existant en l'adaptant à un milieu ou à un groupe donné d'une manière originale et créative.

2.3 L'innovation pédagogique vise principalement :

- La pratique pédagogique (approche pédagogique, démarche d'enseignement, démarche d'apprentissage, l'utilisation du matériel pédagogique, le développement d'activités complémentaires, etc.);
- L'exploitation des technologies de l'information et des communications.

RÈGLE RELATIVE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

3.0 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Pour être privilégié, un projet d'innovation pédagogique doit :

- 3.1 Respecter les programmes et encadrements ministériels;
- 3.2 Porter une attention particulière à la qualité de la langue;
- 3.3 Être applicable ou transférable à d'autres groupes d'élèves.

4.0 RESPONSABILITÉS

- 4.1 Le comité de perfectionnement des enseignants détermine annuellement le montant alloué au soutien financier des projets d'innovation pédagogique. La portion du budget accordé et non utilisé pendant l'année scolaire est transférable l'année suivante.
- 4.2 Les Services éducatifs sont mandatés pour :
 - Recueillir les projets soumis;
 - Fournir le soutien nécessaire à la réalisation des projets : un professionnel (conseiller pédagogique, psychologue ou autre) des Services éducatifs sera associé pour accompagner la réalisation du projet, assurer sa coordination ainsi que sa diffusion projetée.
 - Assurer la gestion du budget alloué;
 - Publier, sur le réseau Intranet, un répertoire des projets d'innovation réalisés ou en cours de réalisation et explorer d'autres moyens de faire connaître les projets réalisés.
- 4.3 La direction de l'établissement, où est affecté la conceptrice ou le concepteur, confirme sa participation en signant le formulaire de dépôt du projet.
- 4.4 La conceptrice, le concepteur achemine le projet aux Services éducatifs.
- 4.5 La sélection des projets est effectuée par un sous-comité composé de deux personnes des Services éducatifs ainsi que deux personnes de la partie syndicale en collaboration, si nécessaire, avec des représentants du Service de la formation professionnelle de l'éducation des adultes et aux entreprises.

RÈGLE RELATIVE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

5.0 CATÉGORIES DE PROJETS

5.1 Un projet individuel est un projet issu d'une seule personne, en l'occurrence un enseignant.
(Annexe 1)

5.2 Un projet collectif est un projet réalisé conjointement par deux ou plusieurs personnes d'une ou plusieurs écoles. (Annexe 2)

6.0 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est entendu que le matériel produit dans le cadre du projet est et demeure la propriété du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin.

7.0 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

7.1 Rencontrer les exigences de la présente règle.

7.2 Être présenté de façon détaillée et complète sur le formulaire prévu qui se retrouve à l'adresse www.csbe.qc.ca/rd ainsi qu'en annexe à ce document.

7.3 Être déposé aux Services éducatifs au plus tard le 2^e vendredi d'octobre à l'attention de la direction du service, par courriel ou par courriel à l'adresse suivante : services.educatifs@csbe.qc.ca.

RÈGLE RELATIVE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROJET D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

PROJET INDIVIDUEL

Titre du projet : _____

Nom du concepteur ou de la conceptrice du projet : _____

Fonction : _____

École ou centre : _____

Téléphone : _____

Nom du professionnel associé : _____

1. Précisions concernant le besoin, d'où émerge votre projet

Les 4 volets suivants :

- Apprentissage
- Motivation
- Accompagnement d'élèves avec des particularités (EHDA, etc.)
- Encadrement des élèves

2. Faites la description détaillée de votre projet

Clientèle cible :

- Élève régulier
- Élève EHDA

Ordre d'enseignement :

- Préscolaire 4 ans
- Préscolaire 5 ans
- Primaire : 1^{er} cycle (1^{ère} et 2^e années)
- Primaire : 2^e cycle (3^e et 4^e années)
- Primaire : 3^e cycle (5^e et 6^e années)
- Secondaire : 1^{er} cycle (1^{ère} et 2^e années)
- Secondaire : 2^e cycle (3^e, 4^e et 5^e années)
- Éducation des adultes
- Formation professionnelle

RÈGLE RELATIVE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

3. Précisez quel sera le produit associé à votre projet

- Matériel didactique
- Trousse
- Production audiovisuelle
- Moodle
- Autre : _____

4. Ressources nécessaires (indiquez le détail de ce que vous prévoyez). Il est nécessaire de prévoir du temps pour rédiger le rapport et rendre votre projet sous une forme diffusable

Contribution financière demandée (maximum 5000\$)

Suppléance (indiquez le nombre de jours) Au fin de calcul, prévoir 245\$ par jour \$ _____
_____ +

Déplacements (veuillez indiquer à quelles fins) \$ _____
[Formulaire frais de déplacement](#)
_____ +

Repas ([Perfectionnement](#)) \$ _____
_____ +

Matériel (précisez ce qui doit être acheté et à quelles fins) \$ _____
_____ +

Contribution financière demandée à l'école \$ _____

Contribution financière demandée au comité \$ _____

RÈGLE RELATIVE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

5. Diffusion projetée

- Présentation lors d'un perfectionnement offert par le CSSBE
- Le projet fera l'objet d'une formation par le concepteur ou la conceptrice en collaboration avec le conseiller pédagogique
- Présentation aux directions d'établissements
- Envoi courriel aux établissements
- Dépôt du projet dans l'Intranet
- Autres : _____

Signature du concepteur ou de la conceptrice

Signature du professionnel

Signature de la direction de l'école ou du centre¹

Date

Veuillez acheminer ce formulaire par courriel à services.educatifs@csbe.qc.ca avant le 2^e vendredi du mois d'octobre

¹ La personne qui soumet un projet doit obtenir l'approbation de sa direction d'établissement ou centre.

Section réservée au comité

- Projet accepté : contribution financière accordée _____
Dépense réelle pour l'année financière en cours _____
- Projet refusé

RÈGLE RELATIVE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

ANNEXE 2

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROJET D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

PROJET COLLECTIF

Titre du projet : _____

Nom des concepteurs ou des conceptrices du projet : _____

Fonction : _____

École ou centre : _____

Téléphone : _____

Nom du professionnel associé : _____

1. Précisions concernant le besoin, d'où émerge votre projet

Les 4 volets suivants :

- Apprentissage
- Motivation
- Accompagnement d'élèves avec des particularités (EHDAA, etc.)
- Encadrement des élèves

2. Faites la description détaillée de votre projet

Clientèle cible :

- Élève régulier
- Élève EHDAA

Ordre d'enseignement :

- Préscolaire 4 ans
- Préscolaire 5 ans
- Primaire : 1^{er} cycle (1^{ère} et 2^e années)
- Primaire : 2^e cycle (3^e et 4^e années)
- Primaire : 3^e cycle (5^e et 6^e années)
- Secondaire : 1^{er} cycle (1^{ère} et 2^e années)
- Secondaire : 2^e cycle (3^e, 4^e et 5^e années)
- Éducation des adultes
- Formation professionnelle

RÈGLE RELATIVE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

3. Précisez quel sera le produit associé à votre projet

- Matériel didactique
- Trousse
- Production audiovisuelle
- Moodle
- Autre : _____

4. Ressources nécessaires (indiquez le détail de ce que vous prévoyez). Il est nécessaire de prévoir du temps pour rédiger le rapport et rendre votre projet sous une forme diffusable

Contribution financière demandée (maximum 5000\$)

Suppléance (indiquez le nombre de jours) Au fin de calcul, prévoir 245\$ par jour \$ _____
_____ +

Déplacements (veuillez indiquer à quelles fins) \$ _____

[Formulaire frais de déplacement](#)

_____ +

Repas ([Perfectionnement](#)) \$ _____

_____ +

Matériel (précisez ce qui doit être acheté et à quelles fins) \$ _____

_____ +

Contribution financière demandée (indiquer le nom de l'école et le montant pour chaque école)

École _____ \$ _____

École _____ \$ _____

École _____ \$ _____

Contribution financière demandée au comité \$ _____

RÈGLE RELATIVE À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

5. Diffusion projetée

- Présentation lors d'un perfectionnement offert par le CSSBE
- Le projet fera l'objet d'une formation par le concepteur ou la conceptrice en collaboration avec le conseiller pédagogique
- Présentation aux directions d'établissements
- Envoi courriel aux établissements
- Dépôt du projet dans l'Intranet
- Autres : _____

Signatures des concepteurs ou des conceptrices

Signature du professionnel

Signature de la direction de l'école ou du centre¹

Date

Veuillez acheminer ce formulaire par courriel à services.educatifs@csbe.qc.ca avant le 2^e vendredi du mois d'octobre

¹ La personne qui soumet un projet doit obtenir l'approbation de sa direction d'établissement ou centre.

Section réservée au comité

- Projet accepté : contribution financière accordée _____
Dépense réelle pour l'année financière en cours _____
- Projet refusé